

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 mars 2018

Le lundi 12 mars 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Madame Mallory LAMOUR qui a donné pouvoir à Madame Marie-Christine LE GOFF.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

PRÉSENTATION DU SCOT DU PAYS DE BREST par Gilles MOUNIER, maire de Saint Renan et VP de la CCPI :

Monsieur le Maire introduit la réunion en indiquant que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest) est un document d'orientation qui concerne l'aménagement de l'ensemble des communes du pays de Brest et qui aura des implications au niveau de chacune des communes qui vise à protéger l'agriculture en réduisant la consommation de terres agricoles mais également qui fixe des orientations au niveau des réserves foncières destinées à l'habitat et à l'ensemble des activités.

Monsieur Gilles MOUNIER reprend les différents axes qui ont conduit au document proposé et a abordé les thèmes suivants : Habitat, Agriculture, Paysages, Tourisme, Économie, Consommation d'Espace, Trame Verte et Bleue, Loi Littoral, Commerce et Mobilité.

L'ensemble de ces documents sont accessibles sur le site <internet du Pays de Brest.

Ces orientations définies dans le SCOT pour une durée de 20 ans auront une implication directe dans les différents documents d'urbanisme qui sont ou seront élaborés (Carte communale - PLU ou PLU I : Plan local d'urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal) quant à la destinée de classement des certaines parcelles avec des obligations minimum de densification (15 maisons à l'hectare) et de l'ordre de 6 maisons /an pour PLOURIN (300 maisons pour l'ensemble de la CCPI)

Une enquête publique sur le SCOT sera faite au courant du second semestre.

Les orientations décrites dans le SCOT ont déjà été intégrées dans le PLH (Plan Local de l'Habitat) qui a déjà été présenté et adopté lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les orientations définies dans le SCOT.

COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION de l'année 2017 :

Arnaud SANJOSE, conseiller délégué aux finances présente successivement les comptes administratifs du budget général et celui du lotissement Sainte-Azénon 2 sous forme de diaporama.

BUDGET de la COMMUNE :

Les recettes de la section de **FONCTIONNEMENT** se sont élevées à 1 189 369,81 € dont 114 070,88 € en produits de services (cantines – garderie, Régie, autres), remboursements sur salaires (arrêts maladie – emploi d'avenir). Les dotations de l'État et subventions pour 364 674,73€, la fiscalité 553 759,69 € (impôts locaux), autres recettes pour 156 864,51 € (location de salles, locations des immeubles et travaux en régie, vente de terrains hors lotissement).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 881 929,62 € dont : 213 820,17 € en charges à caractère général (entretien voirie, bâtiments, terrains, achat de carburant, gaz, fuel, électricité, eau, contrats de prestations de service, assurances, entretien du matériel roulant, fournitures scolaires, réceptions dont repas des aînés de la commune, frais de téléphone, d'affranchissement, services bancaires, organismes extérieurs, impôts et taxe foncière).

Les charges de personnel ont été de 429 741,89 €, soit 48,7% du total des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les autres dépenses de gestion d'un montant de 129 990,05 € concernent les subventions aux associations ou aux organismes de regroupement (Maison de l'Enfance – Jeunes du Four, etc...) pour 50 498,10 €, les indemnités des élus et cotisations pour 60 826,74 € et un reversement de 16 019,27 € à la CCPI au titre de la compensation de charges transférées et 2 645,94 € au titre des droits de projection de films et divers.

Enfin, les autres charges se montent à 108 377,51 € dont 35 882,14 € en intérêts de la dette (en baisse de 15 %/2016) et 1 413,28 € en amortissements pour des études et 71 082,09 € en cessions.

Il en ressort un résultat de **307 440,19 €** contre 263 209,31 € en 2016 (différence entre les recettes de 1 189 369,81€ et dépenses de 881 929,62€)

Au niveau des INVESTISSEMENTS :

Les recettes de l'exercice se sont montées à 618 378,77 € et les dépenses à 956 421,69 €, ce qui conduit à un déficit de 338 042,92€ qui s'explique pour partie au fait que des subventions destinées à financer des investissements n'ont pas été perçues sur l'exercice alors que les travaux sont terminés ou en cours d'achèvement : cantine, mise aux normes de la mairie, etc...)

Les différentes dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts pour 379 677,78 € dont un remboursement du prêt court terme de 200 000 € contracté pour la viabilisation du lotissement Saint-Azénon 2, les travaux de cantine et à l'école pour 179 475,24 €, l'achat de matériel et mobilier pour 18 751,83 €, en informatique : 24 508,43 €, 47 173,73 € dans les bâtiments communaux, Travaux de voirie : 7 823,90 € les travaux en régie et divers pour 40 989,95 € et le report du déficit 2016 de 258 020,83 €.

Les recettes se montent à 618 378,77 € qui se décomposent ainsi : affectation du résultat N-1: 263 209,31 €, subventions : 52 547,59 €, opération d'ordre et cessions de terrains pour 72 495,37€, FCTVA et Taxe d'aménagement : 29 496,50€, emprunt nouveau : 200 630€.

La synthèse du compte administratif 2017 avec reprise du déficit d'investissement de 2016 de 258 020,83€ donne le résultat suivant :

| | | | | | | |
|------------------|------------|----------------|--------------|----------------|-----------|----------------|
| FONCTIONNEMENT : | Dépenses : | 881 929,62 € | - Recettes : | 1 189 369,81 € | - solde : | + 307 440,19 € |
| INVESTISSEMENT : | Dépenses : | 956 421,69 € | - Recettes : | 618 378,77 € | - solde : | - 338 042,92 € |
| TOTAL | Dépenses : | 1 838 351,31 € | - Recettes : | 1 807 748,58 € | - solde : | - 30 602,73 € |

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 563 524,59 €.

COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION de l'année 2017 du LOTISSEMENT

Monsieur Arnaud SANJOSE présente le compte administratif 2017 présentant un solde de clôture excédentaire en fonctionnement de 247 740,18 € et en investissement de 0€ puisque l'ensemble des lots ont été vendus en 2017. Par contre, le budget ne pourra être clos que lorsque l'ensemble de l'opération sera terminée prévue d'ici la fin de l'année (Voirie et éclairage public).

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande que le conseil approuve les comptes de gestion du trésor public qui sont identiques aux comptes administratifs de la commune : Accord unanime.

Puis, il se retire et donne la présidence de l'assemblée à Marie-Christine LE GOFF, première adjointe.

Les comptes administratifs du budget général et du lotissement sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées (14 voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré conformément à la réglementation).

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2017

Accord unanime pour affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget communal soit 307 440,19 € € à la section d'investissement pour le budget 2018.

MISE en Place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel) en remplacement du RÉGIME INDEMNITAIRE :

Monsieur le Maire propose de mettre en place le nouveau régime indemnitaire dénommée le RIFSEEP à partir du 1^{er} janvier 2018 avec effet rétroactif en s'inspirant de celui mis en place à la communauté de communes du Pays d'Iroise et en se basant sur le même montant que celui attribué aux agents en 2017 qui constitue le régime de base IFSE. Cependant, un complément annuel indemnitaire annuel viendra compléter le régime de base et pourra être versé à la suite des évaluations lors des entretiens annuels.

Accord unanime

TRAVAUX à la CHAPELLE SAINT-ROCH :

Monsieur le Maire présente le devis qui a été établi à la demande de l'association TREZORIOU PLOUERIN pour la reprise du mur de la chapelle Saint-Roch qui est tenu depuis plusieurs années par des bastaings afin de maintenir le mur situé au SUD qui a tendance à s'écarter et menace de s'écrouler. Ces travaux consistent à reconstruire ce mur et à consolider la charpente qui s'écartere et exerce de ce fait une poussée sur le mur sur lequel la charpente repose. Le montant du devis est de 30 875 € HT dont 17 035 € pour la maçonnerie, 11 247 € pour la reprise de la charpente et 2 592 € pour la reprise de la couverture. Compte tenu des exigences du Conseil départemental pour obtenir une subvention (architecte agréé etc.) il semble plus intéressant que la commune fasse son affaire pour ces travaux. Cathy LEJEUNE de l'association propose que l'association subventionne à hauteur d'environ 10 % le montant des travaux et invite les conseillers et la population à participer aux différentes activités et manifestations menées par l'association pour la sauvegarde du patrimoine religieux de la commune, travail reconnu par tous. Monsieur le Maire signale également que l'association a créé, en partenariat avec le Cyber, une riche documentation accessible via le site de la commune, sous l'onglet patrimoine, de nombreuses ressources documentaires complétées très régulièrement qui mettent en valeur la richesse de la commune et le travail très important fait par les membres de l'association et du coup, accessible à tous via internet.

Après en avoir délibéré, accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer ces travaux qui seront prévus au budget 2018.

PROJET de CREATION D'UN LOTISSEMENT RUE DES COLONNES DE JUSTICE.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a confié au cabinet URBATEAM le projet d'élaboration d'un futur lotissement dans le secteur compris entre la Rue des Colonnes de Justice et celle du tumulus. Afin de dénommer dès à présent ce nouveau lotissement, il convient de lui attribuer un nom et il est proposé de dénommer le lotissement et la rue qui va être créée pour desservir les habitations : Rue du KRUGELL (ce qui veut dire en français : tertre, tumulus, butte, monticule). Un avant-projet est présenté mais sera réexaminé ultérieurement.

Accord unanime.

SCHÉMA des EAUX PLUVIALES :

Monsieur le Maire présente les différents documents relatifs à l'assainissement pluvial ainsi que le règlement d'assainissement pluvial qu'il est nécessaire de voter pour se conformer à la réglementation et dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme. Certains secteurs, notamment la rue de Kerguillerm, dans l'angle sud-Ouest de la salle de sports présente une fragilité lors de grosses pluies et qu'il conviendrait de solutionner par la création d'un bassin de rétention qui pourrait être implanté dans l'espace parking et espace vert derrière la propriété Déniel.

D'autres secteurs seront concernés lors de leur urbanisation et notamment les zones classées constructibles.

D'autre part, le règlement d'assainissement impose des contraintes concernant les eaux pluviales au niveau de chaque lot constructible en imposant une filtration des eaux pluviales sur chaque terrain par le propriétaire, la création de noues pour retenir l'écoulement des eaux et favoriser l'infiltration, etc. Ce document sera également soumis à enquête publique lors de la révision de la carte communale

Accord unanime pour adopter le schéma directeur et l'approbation préalable du règlement d'assainissement pluvial.

Désignation de la rue de Rubrat :

Afin d'éviter les confusions entre les habitations Rue des Colonnes de Justice et le quartier de Rubrat, il convient de mieux identifier où démarre la Rue de Rubrat. Monsieur le Maire propose qu'au départ du carrefour de la rue des colonnes de justice et de la route qui va vers Pont-ar-C'hosu, cette rue soit désormais identifiée comme la Rue de Rubrat : accord unanime

Tableau des effectifs : Remplacement de Monsieur Georges FOURN par un ouvrier polyvalent catégorie C ou contractuel : accord unanime.

TRAVAUX sous maîtrise d'ouvrage du SDEF :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été retenue dans le cadre des programmes TEPCV (Territoire à Energie Positive et la Croissance Verte) pour des travaux de rénovation de l'éclairage public qui concerne 65 luminaires.

Les travaux consisteraient à remplacer des luminaires par des luminaires LED dans le cadre des territoires TEPCV Pays de Brest :

Il n'y a plus de boule et ballon fluo sur la commune. Il reste des points équipés de source SODIUM à passer en Led. Rue An Hent Houarn : 11 points (grands mâts), Rue du Tumulus : 4 points (grands mâts), Lotissement Rue de Pratividec : 9 points (petits mâts), Route départementale : 24 points (grands mâts), Rue Saint Azémar : 12 points (grands mâts), Lotissement Rue Kerangoff : 9 points (petits mâts), Lotissement Rue de Pen Ar Pont : 8 points (petits mâts), Rue de l'Armor : 5 points (grands mâts). Après étude d'éclairage et chiffrage, le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Les 65 points retenus seront très largement subventionnés grâce aux certificats d'économie d'énergie que le SDEF s'est engagé à collecter pour le compte des collectivités finistériennes.

Une étude sera également faite par le SDEF pour une extension de l'éclairage public Rue de la Tour vers le lotissement de Kuz-Eol.

Travaux voirie Route de Gouézou :

Certaines routes communales sont prévues à être transférées à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise du fait de leur intérêt intercommunal. Certaines sections ont déjà été transférées lorsque les travaux de remise en état ont été préalablement réalisés. En 2018, Monsieur le Maire propose que la route de GOUÉZOU soit remise en état avant le transfert à la CCPI. Cette section est pour partie commune avec la commune de Tréouergat et pour une part plus importante par la commune de Plourin seule, bien qu'elle desserve beaucoup d'habitants qui sont sur les commune de Plouguin ou celles de la CCPA.

Une estimation a été faite par les services de la CCPI : la part pour PLOURIN serait de 77 000 € HT – subventionnée par la CCPI à 20 % soit 15 400 € et un résiduel pour la commune de 61 600 € HT. Une fois ce secteur fait et transféré, il restera la section qui part du carrefour de Kergastel vers Larret qui pourrait être réalisée en 2019, le souhait de la communauté étant que l'ensemble des routes à transférer le soit avant le renouvellement des conseils municipaux prévu en 2020.

Accord unanime.

Vœu de soutien à ARKEA dans son projet de sortie du Crédit Mutuel :

Monsieur le Maire rappelle l'importance de garder en Bretagne et dans le Pays de Brest en particulier des centres de décisions et le siège de cette banque mutualiste qui a forgé l'histoire de la Bretagne et fortement contribué à son développement. Face au risque de centralisation de la fédération nationale et à la perte d'indépendance de la fédération bretonne, avec le grand risque de perte conséquente d'emplois qualifiés, le conseil exprime le vœu que le projet de conservation de son autonomie de développement par le groupe ARKEA.

1 abstention.

Subvention : accord unanime pour accorder une subvention de 100€ pour la Redadeg.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h15 .